

RENCONTRE D'INFORMATION



Projet d'infrastructures d'aqueduc

**Rues de l'Anse, Bruno,
de Salières, des Trembles,
Félix-Leclerc, Létourneau et
avenue des Pins**

Service des infrastructures et gestion des eaux

6 juin 2018



Ordre du jour



1. Historique du projet
2. Mise en contexte/solution individuelle versus collective
3. Description des travaux municipaux
4. Avantages de la solution proposée

Ordre du jour



5. Zone de travaux
6. Répartition du coût des travaux
7. Feuille sondage
8. Calendrier des étapes subséquentes
9. Questions

1. Historique du projet



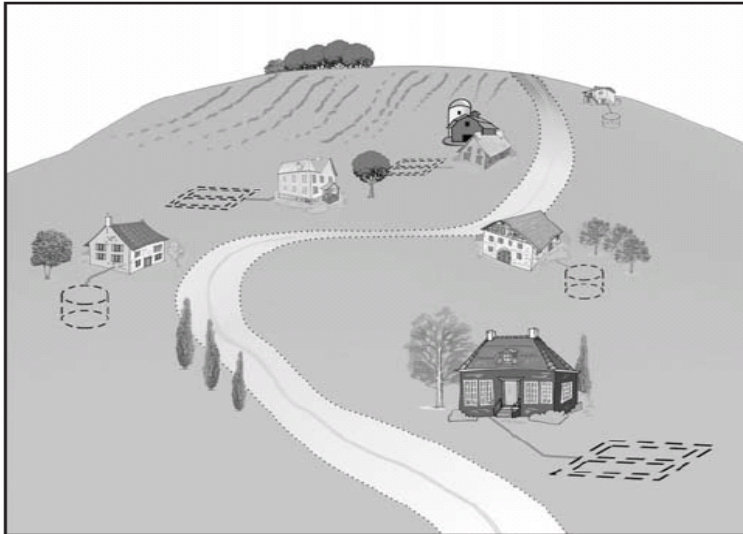
26 avril 2016 : Appel d'offres n° SA-076-IN-16
Études préliminaires - deux zones.

5 juillet 2016 : Rejet du règlement n° 1468 par les personnes habiles à voter. (74 000 \$)

6 octobre 2016 : dépôt d'une pétition des résidents de la rue des Trembles demandant de connaître les coûts pour desservir leur résidence en eau potable.

2. Mise en contexte/solution individuelle versus collective

**Solution autonome
d'approvisionnement en eau
(puits artésien privé)**



**Solution collective
(réseau municipal)**



2. Mise en contexte/solution individuelle versus collective



SOLUTION INDIVIDUELLE

- Les propriétaires restent responsables de l'approvisionnement en eau potable et doivent s'assurer de la qualité de l'eau (puits artésien).
- La qualité de la source d'eau potable doit être vérifiée périodiquement (particulièrement pour la consommation).

2. Mise en contexte/solution individuelle versus collective



SOLUTION COLLECTIVE

- La municipalité assure la fourniture d'une eau potable de qualité (réseau d'aqueduc).
- La municipalité prend en charge le bon rendement du réseau et de ses composantes (bornes d'incendie, vannes, etc.).

3. Description des travaux municipaux



TRAVAUX DE BASE (ce que la Ville mettrait en place)

- **Approvisionnement en eau**
 - Prolongement du réseau municipal;
 - Conduites, vannes et bornes d'incendie;
 - Approvisionnement à partir de l'usine de filtration rive ouest (secteur Saint-Jean).

3. Description des travaux municipaux



TRAVAUX DE BASE (ce que la Ville mettrait en place) (suite)

- **Branchements**
 - Branchements d'aqueduc jusqu'à la ligne de propriété (nombre de branchement/propriété à déterminer);
 - Réfection des surfaces perturbées par les travaux (pavage, gravier, gazon, etc.).

3. Description des travaux à réaliser par les **PROPRIÉTAIRES**

- Construction de la partie privée du branchement (aqueduc) jusqu'au bâtiment.

- Travaux de plomberie (si requis)
 - Ne prévoir aucun lien entre le puits artésien et l'aqueduc (possibilité de conserver le puits artésien).

 - Les travaux se doivent d'être réalisés conformément au Code de plomberie.

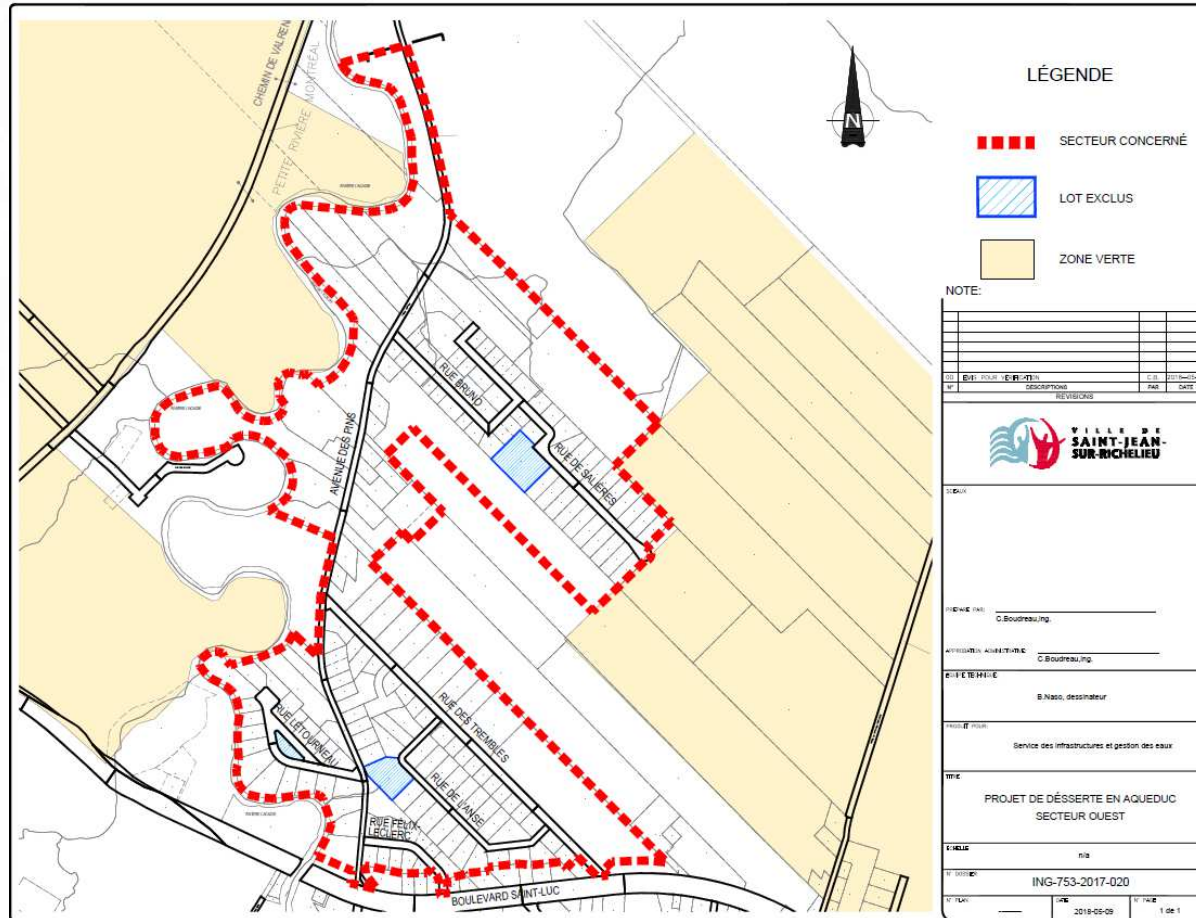
N.B. Chaque branchement doit faire l'objet de l'émission d'un permis au préalable par le Service des infrastructures et gestion des eaux.

4. Avantages de la solution proposée



- Amélioration de la qualité de vie;
- Facilité accrue lors de la vente de la propriété;
- Élimination du risque de contamination du puits d'eau potable;
- Élimination des frais d'entretien et de produits (adoucisseur, sel, filtration, etc.);
- Protection incendie par un réseau de bornes d'incendie (réduction possible des primes d'assurances des résidences);
- Alimentation en eau assurée lors de panne de courant.

5. Zone de travaux



6. Répartition des coûts



Montant estimé des coûts :

- Études et plans et devis: 22 \$ par mètre de façade, soit environ 770 \$ pour un terrain de 35 mètres de façade (115 pieds).
- Travaux : approximativement 474 \$ par mètre de façade, incluant surveillance, soit environ 16 600 \$ pour un terrain de 35 mètres de façade (115 pieds).

6. Répartition des coûts



Répartition établie par le service des finances :

Basée sur la politique de répartition des coûts des infrastructures :

- Riverains sauf le surdimensionnement des conduites.
- selon la dimension de la façade ou à la superficie pour les lots de forme irrégulière.
- Certaines exemptions sont possibles : coin de rues, lots irréguliers, etc.

7. Feuille sondage



8. Étapes subséquentes



- Retour des feuilles sondage au Service des infrastructures et gestion des eaux pour le 22 juin 2018;
- Juillet-Août 2018 - Examen des résultats par rue et rapport au conseil municipal.

8. Étapes subséquentes



SI LE SONDAGE EST FAVORABLE

- Lettre de confirmation aux citoyens des rues concernées;
- Inscription du projet au plan d'investissement de la Ville (PTI 2020);
- Juillet 2019 : adoption du PTI par le conseil municipal;
- Automne 2019 : appel d'offres pour plans et devis relatifs aux travaux municipaux;

8. Étapes subséquentes



- Automne 2019 : règlement d'emprunt pour plans et devis (financement);
- Hiver 2020 : conception des plans et devis pour appel d'offres des travaux;
- Printemps 2020 : consultation avec coûts des travaux

8. Étapes subséquentes



- Printemps 2020 : déclaration de conformité des travaux au MDDELCC;
- Été 2020 : appel d'offres pour les travaux et règlement d'emprunt;
- Automne 2020/Hiver 2021 : travaux.

8. Étapes subséquentes



SI LE SONDAGE EST DÉFAVORABLE

- Confirmation de l'annulation du projet aux citoyens de rues concernées

9. Questions



MERCI